

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSRS	Date	13 décembre 2024
Numéro	24.217	Heure	

<b>Auteur-e(-s) :</b> Commission Santé	<b>Lié à</b> (facultatif) : ad <a href="#">23.248 com</a>
<b>Titre :</b> Pour un accès aux soins de premier recours adapté aux besoins de la population	
<b>Contenu :</b> Le Conseil d'État est prié : <ol style="list-style-type: none"><li>d'évaluer les possibilités d'accès aux soins de premier recours et aux soins d'urgence des habitant-e-s du canton ;</li><li>d'évaluer les synergies actuelles (public-privé) et à développer, dans un objectif d'efficience et d'extension de l'accès aux soins ;</li><li>d'établir un projet de développement collaboratif entre les différentes entités présentes, en gardant comme objectif le développement d'un réseau de soins efficace, sûr et pérenne, et en analysant des alternatives.</li></ol> On entend par « soins » les soins de premier recours et les soins d'urgence (diurnes et nocturnes).	
<b>Développement</b> (obligatoire) : Le manque de médecins de famille dans notre canton amène beaucoup de personnes à s'adresser aux urgences pour soigner des problèmes de santé qui ne nécessitent pas des soins d'urgence, mais des soins de premier recours. <i>De facto</i> , les services d'urgence de notre canton sont surchargés et régulièrement engorgés. Par ailleurs, la policlinique du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), sise sur le site de Couvet, est ouverte en journée sept jours sur sept. La nuit, les urgences sont assurées par l'infirmier-ère et le ou la médecin du Service mobile urgences réanimation (SMUR) stationné-e-s sur le site de Couvet. Lorsque l'équipage du SMUR sort en mission, les urgences ne sont plus accessibles durant le temps de la mission : la population entre en communication, via un interphone, avec le ou la médecin chef-fe des urgences de Pourtalès, qui va la conseiller sur un besoin de consultation de nuit à Pourtalès ou le lendemain à la policlinique (ou chez le ou la médecin traitant-e, par exemple). Lorsqu'un-e patient-e est présent-e dans les locaux des urgences et que l'équipage du SMUR doit sortir, se pose la question de la priorisation : rester pour prendre en charge le ou la patient-e déjà installé-e ou sortir pour prendre en charge un-e autre patient-e. Au-delà du risque pris pour le ou la patient-e, il est primordial de questionner la vision de la prise en charge de premier recours dans notre canton. Nous demandons au Conseil d'État d'évaluer cette situation et de se pencher sur toutes les pistes possibles pour donner à chaque Neuchâteloise et à chaque Neuchâtelois la certitude de pouvoir recevoir des soins de qualité.	
<b>Demande d'urgence :</b> NON	

<b>Auteur-e ou premier-ère signataire :</b> <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Blaise Courvoisier, président de la commission Santé		
<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :